

Monsieur le Président,

D'emblée, permettez à notre délégation d'exprimer sa gratitude pour votre excellent travail et soyez assuré que vous pouvez compter sur notre appui.

C'est avec grand honneur que je prends la parole au nom du gouvernement du Canada à cette cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes.

Le Canada est depuis plusieurs décennies à l'avant-garde de la promotion des contrôles à l'exportation comme moyen de réduire les risques qui peuvent découler du commerce des armes classiques. L'adhésion au TCA est une étape naturelle qui s'ajoute à nos engagements actuels à l'égard du commerce responsable des armes classiques.

Nous sommes donc heureux d'informer tous les délégués que, le 19 juin dernier, le Canada a déposé son instrument d'adhésion au TCA. Le Canada deviendra donc un État partie du TCA le 17 septembre. Nous attendons ce jour avec impatience.

Notre parcours vers l'adhésion a peut-être été plus long que prévu, mais nous croyons que nous avons beaucoup à offrir. Le Canada a modifié ses lois afin d'être prêt pour l'adhésion et, ce faisant, a renforcé la rigueur de ses systèmes de contrôle des exportations.

Par l'intermédiaire de ces modifications législatives, nous avons apporté d'importants changements qui témoignent de notre ferme engagement à l'égard du Traité. Nous désirons aujourd'hui communiquer ces changements avec vous, la communauté du TCA.

1. Nous avons intégré **au droit canadien** le critère de risque du TCA à l'évaluation des exportations. Cela signifie que le Canada sera tenu de refuser toute licence d'exportation lorsqu'il existe un risque prépondérant ou sérieux que l'exportation entraîne l'une des conséquences négatives décrites à l'article 7.1 du Traité.

2. Le Canada se réjouit du fait que le TCA, de manière unique et très nécessaire, met l'accent sur le genre et la violence fondée sur le sexe, ce qui reflète la reconnaissance croissante par la communauté internationale des droits des femmes et des questions d'égalité entre les sexes. En reconnaissance de ce fait, le Canada est allé au-delà des exigences du TCA et a intégré les considérations propres au sexe de l'article 7.4 du Traité au droit canadien, à titre de critère d'évaluation indépendant, comme ceux de l'article 7.1.

Même si nous ne sommes pas encore un État Partie, le Canada a reconnu l'importance de promouvoir le TCA et l'importance qu'il accorde aux facteurs liés au genre. Nous avons contribué la somme d'un million de dollars pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et veiller à ce que les pratiques de maîtrise des armements, y compris au sein de la communauté élargie du désarmement, soient adaptés au genre.

Enfin, sur le même thème, permettez-moi d'ajouter que nous accueillons très favorablement l'accent placé par la présidence lettone sur le genre et la violence fondée sur le sexe qui, selon nous, a contribué à faire avancer le débat sur ces questions importantes.

Monsieur le Président,

Alors qu'au Canada nous attendons toujours l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, nous tenons à réaffirmer aujourd'hui notre appui au Traité, ainsi qu'à ses principes, ses objets et ses buts.

Nous croyons que le Traité contribuera à la paix et à la sécurité internationalement et régionalement; qu'il réduira la souffrance humaine dans le monde; qu'il favorisera la coopération, la transparence et l'action responsable des États parties, et qu'il bâtira ainsi la confiance entre les États parties.

Pour atteindre ces buts, nous estimons qu'il est essentiel que tous les États parties travaillent ensemble à assurer l'efficacité du Traité, y compris au moyen de sa viabilité financière, et nous sommes déterminés à contribuer à ces efforts.

En tant que futur membre de cette communauté mondiale grandissante, nous espérons partager avec vous les leçons tirées de notre expérience. Et dans un esprit de collaboration, nous souhaitons tout autant apprendre de chacun d'entre vous et des meilleures pratiques que vous avez collectivement développées au cours des dernières années.

En effet, en tant que futur État partie au TCA, le Canada attend avec impatience cette collaboration avec tous les États parties, les organisations internationales, les organisations de la société civile et les entreprises du secteur privé.

Ensemble, nous discuterons, nous apprendrons et nous trouverons des moyens de mettre en œuvre plus efficacement les obligations découlant du Traité, et ce, dans l'intérêt de la communauté internationale toute entière.

Merci, monsieur le Président.